



Les Maraîchers de la Coudraie

Jardin de Cocagne

271, route de Guengat - 29000 QUIMPER

Tél. : 02.98.95.09.67 – mail : animlacoudraie@gmail.com



Renouvellement d'abonnement 2019/2020

Votre abonnement 2018/2019 prend fin **SEMAINE N°**

(Merci de nous transmettre dans les meilleurs délais votre intention pour l'année à venir)

Je souhaite renouveler mon abonnement pour un an.

Le renouvellement se fera sans interruption à la date anniversaire de votre adhésion, cependant cette fiche nous est indispensable chaque année. Merci de nous la retourner dûment complétée, accompagnée du chèque d'adhésion.

NOM :

Prénom :

Si changements intervenus :

Adresse

Code postal _ _ _ _ Ville.....

Tél..... E-mail.....

1 - J'adhère à l'association

Je verse ma cotisation annuelle 2020 de 15 € aux Maraîchers de la Coudraie par chèque ci-joint (4,50 € pour les Maraîchers de la Coudraie et 10,5 € pour le Réseau Cocagne) ou prélèvement Chèque Prélèvement

2- Je confirme mon type d'abonnement (cocher la case correspondant au format du panier choisi)

Abonnement annuel de 49 paniers sur 52 semaines

Je m'abonne au panier à **10,00 €** au tarif mensuel de **40,90 €**
Soit un montant annuel de **490,00 €**

Je m'abonne au panier à **16,00 €** au tarif mensuel de **65,40 €**
Soit un montant annuel de **784,00 €**

Abonnement annuel de 24 paniers sur 52 semaines

Je m'abonne au panier à **10,00 €** au tarif mensuel de **20,00 €**
Soit un montant annuel de **240,00 €**

Je m'abonne au panier à **16,00 €** au tarif mensuel de **32,00 €**
Soit un montant annuel de **384,00 €**

L'abonnement est renouvelé tacitement. Un préavis d'un mois est demandé en cas de rupture d'Abonnement anticipée.

3 – Je confirme mon lieu et jour de dépôt

Lieu de dépôt : Jour de dépôt : Mardi ou Vendredi

4 – Je date et je signe

Fait à le / /

Signature de l'adhérent(e) précédée de la mention « lu et approuvé »

Je ne souhaite pas renouveler mon abonnement pour un an. Pourriez-vous nous préciser pourquoi ?

.....

NOTRE ENGAGEMENT

Livraison des paniers : Chaque Mardi et Vendredi, les paniers sont livrés dans les dépôts et aux horaires fixés par l'association. Chaque adhérent s'engage à retirer son panier pendant ces périodes d'ouverture.

DEPOTS	JOURS	HORAIRES
A la ferme – La Coudraie	Mardi et vendredi	A partir de 11 h
MPT Ergué Armel	Mardi et vendredi	A partir de 16 h
Z.A. de Prat ar Rouz – Avenue Jacques Le Viol (Terre Noire)	Mardi	De 12h à 19h
Centre Technique Ville Quimper – Rue Jules Verne	Mardi	A partir de 12h
La Retraite – Rue Verdelet	Mardi	A partir de 16h
Brin d'Avoine (extérieur) – Créac'h Gwen	Vendredi	A partir de 16 h
Plonéis (extérieur) ULAMIR	Vendredi	A partir de 16 h

Pour profiter au mieux de la fraîcheur de vos légumes, il est conseillé de récupérer le panier dans les 12h qui suivent la livraison.

Deux formules :

- **10 € pour un panier de 2/3 personnes**
- **16 € pour un panier de 4/5 personnes**

Les paniers sont composés de légumes de saison (4 types de légumes au minimum pour le petit panier et 6 pour le grand), produits sur la ferme, sauf exception.

Les prix des légumes sont indexés sur ceux du marché et sont indiqués sur la « feuille de chou » hebdomadaire fournie avec le panier. L'association s'engage à maintenir une valeur du produit conforme au montant payé par les adhérents.

Le prix du panier peut être modifié sur décision du Conseil d'Administration.

Fermeture et report des paniers :

L'association prévoit deux périodes de fermeture au cours de l'année civile :

- entre Noël et 1er de l'An
- 1 à 3 semaines au début du printemps (Mars/Avril)

Communication :

La «feuille de chou» hebdomadaire distribuée avec les paniers contient diverses informations : prix des légumes du panier, recettes pour cuisiner un ou plusieurs légumes de la semaine et une fois par mois : la vie de l'association (assemblée générales ou autres manifestations, annonces), l'activité de maraîchage, les pratiques culturelles, conseils pour votre potager, activités des salariés..

VOTRE ENGAGEMENT**Les adhérents-consommateurs :**

- L'adhérent s'engage pour l'achat d'un panier de légumes par semaine ou une semaine sur deux.
- L'adhérent peut demander des suspensions de livraison pour 5 paniers maximum par an (3 pour un abonnement bimensuel) avec un délai de prévenance de 7 jours.
- Versement d'une cotisation annuelle de 15 €, accompagné du bulletin d'adhésion (y compris en cas de renouvellement).
- Le contenant vide est à rapporter sur le lieu de dépôt la semaine suivante.

La cotisation annuelle :

- Le montant de la cotisation est fixé annuellement lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'association. La durée de la cotisation s'entend pour une année (12 mois de date à date).
- Elle est renouvelable à date anniversaire de l'adhésion.
- Les adhérents-consommateurs sont invités à participer à l'Assemblée Générale de l'association.

Paiement des paniers :

Les paniers sont payables par avance soit :

- Par prélèvement mensuel (SEPA) ;
- Au comptant par chèque ou en espèces au démarrage de l'abonnement.

Le montant annuel est calibré sur 49 semaines, aussi en fin d'adhésion, chaque adhérent reçoit un compte récapitulatif des paniers livrés/payés, pour ajustement le cas échéant. Sauf avis contraire, l'abonnement est renouvelé tacitement. Afin d'éviter une interruption de livraison, le montant de cotisation annuelle sera prélevé lors du renouvellement d'abonnement.

Paniers solidaires :

En cas de panier oublié pour une raison non imputable à l'association, nous nous autorisons à distribuer les légumes aux salariés en parcours d'insertion.